

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 8 avril 2019 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;
M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;

Sont absent(e)s :

M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2018
- 1.2. Dérogation au règlement d'occupation du domaine public – SSVP Napierville
- 1.3. Date de l'assemblée ordinaire de mai 2019
- 1.4. Fermeture du bureau pour tâches administratives
- 1.5. Avis de motion – règlement établissant un fonds de roulement
- 1.6. Avis de motion – règlement relatif au contrôle des opérations de remblais et déblais
- 1.7. Adoption du règlement 254-4 – conseil municipal
- 1.8. Contrat de gré à gré pour services de conception graphique
- 1.9. Don pour les 30 ans de la Fabrique

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois de mars 2019
- 2.2. Rapport des interventions du mois passé
- 2.3. Autoriser la MRC pour un appel d'offres regroupé pour le pavage
- 2.4. Annulation de l'appel d'offres AO-2019-0001
- 2.5. Nouvel appel d'offres pour l'acquisition d'un tracteur
- 2.6. Reddition du programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE

3. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 3.1. Rapport des interventions de mars 2019
- 3.2. Nomination au poste de coordonnateur

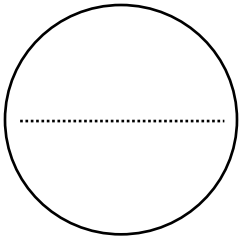
4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. Démission de pompier
- 4.2. Embauche pour le camp de jour

5. VARIA

- 5.1.1.1. Informations relatives au camp de jour 2019
- 5.1.1.2. Rappel de l'appel à soumissions pour le camion usagé

6. LEVÉE DE LA SÉANCE



VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance extraordinaire ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2019-04-066

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question dans la salle.

rés : 2019-04-067

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2019-04-068

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2019

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2019-04-069

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2019

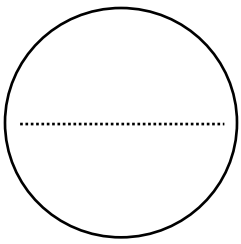
ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mars 2019 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE



rés : 2019-04-070

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 AVRIL 2019

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 8 avril 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

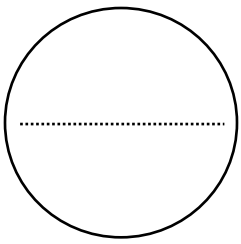
Que les comptes ajoutés et payés du mois de mars 2019 soient acceptés au montant de **81 958,97 \$** et que les comptes à payer au 8 avril 2019 soient acceptés au montant de **97 897,03 \$**.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2018

Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier, dépose et fait la lecture des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018. Au 31 décembre, nous avons :

Revenus		
Taxes	2 582 400 \$	
Compensation	14 882 \$	
Transferts	111 438 \$	
Services rendus	135 372 \$	
Imposition de droits	46 333 \$	
Amendes et pénalités	4 669 \$	
Autres	37 961 \$	
	(23 368) \$	
	TOTAL	2 909 687 \$
Charges		
Administration	325 595 \$	
Sécurité publique (service incendie plus police)	742 539 \$	
Transport	441 992 \$	
Hygiène du milieu	505 718 \$	
Santé-bien-être	3 334 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	73 787 \$	
Loisirs et culture	249 439 \$	
Frais de financement	3 376 \$	
Affectations		
Produit de cession	(6 600) \$	
Perte sur disposition	(29 016) \$	
Remb. dette à long terme	12 300 \$	
Revenus d'investissement	82 642 \$	
	TOTAL	2 405 106 \$
	SURPLUS	504 581 \$



rés : 2019-04-071

DÉROGATION AU RÈGLEMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA SSVP DE NAPIERVILLE – CORRECTION

CONSIDÉRANT le règlement municipal adopté le 7 mai 2018 relatif à l'occupation du domaine public ;

CONSIDÉRANT que l'objet dudit règlement est d'encadrer les normes applicables à certains usages du domaine public appartenant à la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Municipalité doit être délivrée pour l'installation d'un conteneur, à savoir ce qui désigne un contenant destiné à recueillir tout vêtement, tissu et objet usagés à des fins de récupération ou de réemploi à des fins caritatives au profit d'organismes de bienfaisance enregistrés auprès de l'Agence du Revenu du Canada ;

CONSIDÉRANT la demande de Mme Brouillard, le 18 décembre 2018, pour le compte de l'organisme Société Saint-Vincent de Paul de Napierville, dit SSVP, concernant l'installation de conteneurs sur le territoire municipal ;

CONSIDÉRANT la dérogation accorder pour l'installation d'un (1) conteneur sur le territoire de la Municipalité (rés : 2019-02-022) ;

ATTENDU la volonté du conseil d'accorder à la SSVP l'installation d'un conteneur supplémentaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

D'accorder à l'organisme SSVP de Napierville un total de deux (2) conteneurs sur le territoire de la Municipalité et d'autoriser le directeur général de la municipalité à organiser cette installation sur le domaine public municipal.

ADOPTÉE

rés : 2019-04-072

NOUVELLE DATE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE MAI 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

De déplacer la date de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du mois de mai 2019 du lundi 6 au lundi 13 mai 2019, à compter de 19 h au 300 rue Saint-Patrice.

ADOPTÉE

rés : 2019-04-073

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR TÂCHES ADMINISTRATIVES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que le bureau municipal soit fermé au public durant la semaine du 20 mai pour permettre la réalisation de tâches administratives.

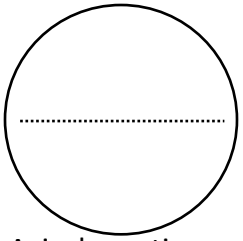
ADOPTÉE

Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN FONDS DE ROULEMENT

Avis de motion est donné par Sonia Dumais, conseillère, relativement à un projet de règlement instaurant un fonds de roulement municipal.

Il est ainsi précisé que la création d'un fonds de roulement a pour but d'administrer le plus efficacement possible les finances de la municipalité. Avec la création d'un fonds de roulement, il s'agira d'affecter une partie des surplus (non affectés) pour financer directement certains projets. Au final, l'intention est d'éviter d'avoir à recourir à des prêts — quand cela est possible — et de ne pas avoir à payer des intérêts ou à taxer les citoyens.



Avis de motion

rés : 2019-04-074

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS DE REMBLAIS ET DE DÉBLAIS

Avis de motion est donné par Mauro Lando, conseiller, relativement à l'instauration d'un fonds de roulement pour la municipalité.

Ce projet de règlement a pour objectif de contrôler toutes les opérations de remblais et de déblais sur le territoire municipal. Sur la base des modalités du règlement, il est question de protéger la municipalité et ses citoyens sur d'éventuels cas de contaminations des terres.

RÈGLEMENT 254-4 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (c. T -11 001) détermine le pouvoir du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est déjà régie par un Règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du Conseil, il y a lieu de l'actualiser ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 11 mars 2019 par Daniel Laplante, conseiller ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement 254-3 ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives à la procédure d'adoption du présent règlement ont été respectées (*réf : articles 7 à 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux*) ;

CONSIDÉRANT QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE M. Yves Boyer, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soit adopté le *Règlement 254-4 relatif au traitement des élus municipaux* est et soit adopté tel que rédigé ;

ADOPTÉE

rés : 2019-04-075

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICES DE CONCEPTION GRAPHIQUE

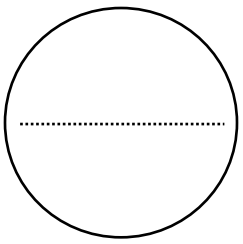
CONSIDÉRANT la prestation de service pour la conception d'une nouvelle version du logo de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

D'accepter l'offre de service de *Stellar Legend Studio* pour la conception et l'utilisation d'un nouveau logo pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour un montant de 1 500 \$.

ADOPTÉE



rés : 2019-04-076

DON AU COMITÉ DES FÊTES DE LA FABRIQUE POUR SON 30^{ÈME} ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT le 30^e anniversaire d'existence de la Fabrique de Sherrington et des bénéfices apportés à la communauté de cet organisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner cet anniversaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité offre un don de 1 500 \$ au Comité des fêtes de la Fabrique de Sherrington pour l'organisation de son activité d'autofinancement de « super-spaghetti » du 28 avril 2019.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE MARS 2019

Durant le mois de mars 2019, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

1	Bâtiment accessoire (secteur résidentiel)
1	Captage d'eau (secteur résidentiel)
1	Nouvelle construction (secteur résidentiel)
2	Lotissement (secteur résidentiel)

INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Préparation des équipements d'été ;
- Montages des parcs ;
- Démontage de la patinoire ;
- Nettoyage des chemins ;
- Aménagement de la patinoire pour le camp de jour.

rés : 2019-04-077

AUTORISER LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE À PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES POUR UN CONTRAT DE SERVICE POUR LE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est responsable sur son territoire, mais qu'elle souhaite explorer la valeur marchande conjointement avec la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la MRC des Jardins-de-Napierville à procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'asphalte sans que cela n'engage la municipalité.

ADOPTÉE

rés : 2019-04-078

APPEL D'OFFRES AO-2019-0001 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR – ANNULATION

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'un tracteur engagé par la municipalité (réf : 2018-12-212) ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse ;

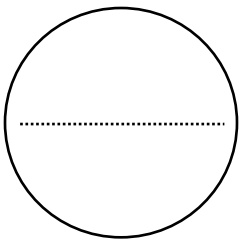
CONSIDÉRANT la clause 3.22 de l'appel d'offres qui n'engage pas la municipalité à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'annuler l'appel d'offres AO-2019-0001 tel que prévu dans par les clauses administratives dudit appel d'offres.

ADOPTÉE



rés : 2019-04-079

APPEL D’OFFRES POUR L’ACQUISITION D’UN TRACTEUR – MODALITÉS RENOUELÉES

CONSIDÉRANT le processus d’appel d’offres pour l’acquisition d’un tracteur engagé par la municipalité (réf : 2018-12-212) ;

CONSIDÉRANT la décision de la municipalité d’annuler l’appel d’offres AO-2019-0001 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir un tracteur sur la base de nouvelles modalités d’un point de vue technique et en ce qui à trait aux modalités de financement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D’autoriser le Directeur général et secrétaire-Trésorier à procéder à un nouvel appel d’offres pour l’acquisition de tracteur pour le service des travaux publics de la municipalité sur la base de nouvelles modalités telles que décrites.

ADOPTÉE

rés : 2019-04-080

PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particulier d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

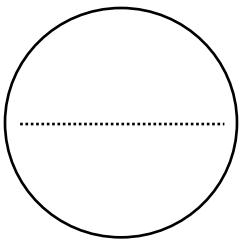
Que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington approuve les dépenses d’un montant de **15 438 \$** relatives aux travaux d’amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE MARS 2019

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d’intervention pour le mois de mars 2019 du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Entraides	4
Intervention premier répondant	8
Inspection	4
Formation	2
Entretien	5



rés : 2019-04-081

NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR POUR LE PLAN DE MESURE D'URGENCE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

QUE Clément Costanza, directeur général, soit nommé responsable coordonnateur du plan de sécurité civile et responsable de la mise à jour et de la révision dudit plan.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

DÉMISSION DE M. GIA-HAO-PHAN AU POSTE DE POMPIER DU SERVICE INCENDIE DE SHERRINGTON

M. Yves Boyer dépose la lettre de démission de M. Gia-Hao-Phan au poste de Pompier du Service incendie de Sherrington datée du 28 mars 2019. Celle-ci sera effective à compter du 1^{er} juillet 2019.

rés : 2019-04-082

EMBAUCHE DE MME ALLISSON BOYER POUR LE CAMP DE JOUR 2019 DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures pour le poste de coordinateur du camp de jour de la municipalité ;

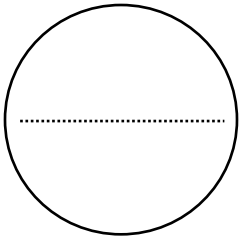
CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

- D'engager Mme Allisson Boyer à titre de coordonnatrice du camp de jour de la municipalité pour la période du 25 juin au 23 août 2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail qui en découle.

ADOPTÉE



PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans la salle.

VARIA

INFORMATION DU MAIRE

Le Maire préciser que ce mercredi 10 avril se tiendra la soirée d'inscription pour le prochain camp de jour estival de la municipalité. Il indique également que les personnes intéressées à soumettre une offre d'achat pour le pick-up usagé à vendre peuvent le faire jusqu'au 10 avril à 11 h.

rés : 2019-04-083

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 26

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019.